

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**D E C R E T N° 97-418 DU 25 AOUT 1997**

chargeant Monsieur Ismaël TIDJANI SERPOS,  
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la  
Législation et des Droits de l'Homme de l'intérim de  
Monsieur Timothée A. ZANNOU, Ministre de la  
Culture et de la Communication pour la période  
du 25 au 31 août 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la  
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle  
des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret n° 96-128 du 09 avril 1996, portant composition du  
Gouvernement;

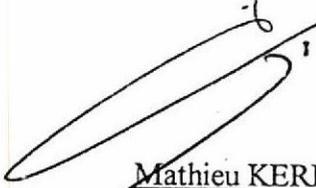
DECRETE :

Article 1er.- Pour la période du 25 au 31 août 1997, Monsieur Ismaël TIDJANI  
SERPOS, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de  
l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre de la Culture et de la Communication  
pendant l'absence de Monsieur Timothée A. ZANNOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le **25 AOUT 1997**

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MCC 4 - MJLDH 4 SGG 4  
Autres ministères 16 Départements 6 JORB 1.